

2 - COMMENT CONSTITUER UNE LISTE DE CANDIDATS AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ?

En principe, chaque liste de candidats devra comporter autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir et jusqu'à 2 noms supplémentaires (1 seul candidat supplémentaire est autorisé).

Mais la loi prévoit que, pour les seules communes de moins de 1 000 habitants, chaque liste de candidats sera réputée complète si elle comporte jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal (article L. 252 du Code électoral).

Strate démographique	Effectif légal du conseil municipal	Nombre minimum de candidats	Nombre maximum de candidats
Moins de 100 hab.	7	5	9
De 100 à 499 hab.	11	9	13
De 500 à 999 hab.	15	13	17

Le système de liste (surnuméraire) apporte des solutions lorsqu'un conseiller municipal démissionne ou que le poste devient vacant pour tout autre motif.

Ainsi, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer automatiquement le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant (article L. 258 du Code électoral).

**Comment garantir la parité dans la liste des candidats aux élections municipales ?**

Chaque liste de candidats devra comporter :

- Au minimum, 5, 9 ou 13 candidats selon la strate démographique de la commune ;
- Au maximum 9, 13 ou 17 candidats selon la strate démographique de la commune ;
- Une alternance entre homme et femme, y compris pour les candidats supplémentaires.

Exemple pour une commune de moins de 100 habitants

Ordre de présentation	Sexe
1	Homme
2	Femme
3	Homme
4	Femme
5	Homme
6	Femme
7	Homme
8	Femme
9	Homme



Ordre de présentation	Sexe
1	Femme
2	Homme
3	Femme
4	Homme
5	Femme
6	Homme
7	Femme
8	Homme
9	Femme



Ordre de présentation	Sexe
1	Homme
2	Femme
3	Homme
4	Femme
5	Homme
6	Femme
7	Homme
8	Femme
9	Femme



	Nombre minimal de candidats
	Effectif légal du conseil municipal
	Candidat(s) supplémentaire(s)

Dans le 1^{er} scénario, la liste de candidats devra comporter, au minimum, 3 hommes et 2 femmes.

Dans le 2nd scénario, la liste de candidats devra comporter, au minimum, 3 femmes et 2 hommes.